

Nicolas DAUPHIN DE BEAUVAIS (Paris, 1687 – Paris, 1763), d'après un dessin de Pierre DULIN (Paris, 1669 – Paris, 1748)

La Cérémonie des Onctions, 1722

Extrait du recueil : *Le sacre de Louis XV, Roy de France et de Navarre, dans l'église de Reims, le Dimanche XXV Octobre MDCCXXII*

Eau-forte, burin, H. 63,6 cm ; L. 47 cm (livre)

Donation Edmond de Rothschild, 1935

Département des Arts graphiques, collection Edmond de Rothschild (L 216 LR pl. 21)

Jean-Charles DE LA FOSSE (1734 – 1789)

Décoration pour la fête de la paix de 1763, 1763

Plume et encre noire, lavis gris, plume et encre brune, H. 35,1 cm ; L. 46 cm (papier)

Donation Edmond de Rothschild, 1935

Département des Arts graphiques, collection Edmond de Rothschild (3724 D.R.)

Décoration de la partie du cirque qui sera adossée aux Champs Elysées, Vers 1730

Plume et encre noire, lavis gris, H. 41,2 cm ;

L. 231, 5 cm (papier)

Donation Edmond de Rothschild, 1935

Département des Arts graphiques, collection Edmond de Rothschild (3751 D.R.)

Europe du XVII^e au XIX^e siècle : *La Musique et la Fête*

Valentin de BOULOGNE, dit LE VALENTIN

(Coulomniens, 1591 – Rome, 1632)

Le Concert au bas-relief, Vers 1622-1625

Huile sur toile, H. 173 cm ; L. 214 cm

Ancienne collection de Louis XV, acquis en 1742

Département des Peintures (Inv. 8253)

Claude VIGNON (Tours, 1593 – Paris, 1670)

Le Jeune Chanteur, Vers 1622-1623

Huile sur toile, H. 95 cm ; L. 90 cm

Don de la Société des Amis du Louvre, 1966

Département des Peintures (R.F. 1966-6)

Frans HALS (Anvers, vers 1581-1585 – Haarlem, 1666)

Le Bouffon au luth, Vers 1623-1624

Huile sur toile, H. 70 cm ; L. 62 cm

Acquis par datation en paiement de droits de succession, 1984

Département des Peintures (R.F. 1984-32)

Claude GELLÉE dit Claude LORRAIN (Chamagne,

Vosges, vers 1602 – Rome, 1682)

La Fête villageoise, 1639

Huile sur toile, H. 103 cm ; L. 135 cm

Ancienne collection de Louis XIV (donné au roi par André Le Nôtre en 1693)

Département des Peintures (Inv. 4714)

Gerard Ter BORCH (Zwolle, 1617 – Deventer, 1681)

Le Concert : chanteuse et joueuse de luth, Vers 1657

Huile sur bois, H. 47 cm ; L. 44 cm

Saisie Brissac, 1794

Département des Peintures (Inv. 1901)

Jean-Honoré FRAGONARD (Grasse, 1732 – Paris, 1806)

La Musique, 1769

Huile sur toile, H. 80 cm ; L. 65 cm

Legs du D^r Louis La Caze, 1869

Département des Peintures (M.I. 1058)

Francesco GUARDI (Venise, 1712 – Venise, 1793)

Le Doge de Venise assiste aux fêtes du Jeudi Gras sur la Piazzetta, Vers 1775-1780

Huile sur toile, H. 67 cm ; L. 100 cm

Saisie révolutionnaire de la collection du comte de Pestre de Seneffe, 1797

Département des Peintures (Inv. 321)

49548

Gouvernement du Québec

Décret 173-2008, 5 mars 2008

CONCERNANT la désignation de M^e Hélène de Kovachich comme présidente du Tribunal administratif du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 61 de la Loi sur la Justice administrative (L.R.Q., c. J-3) prévoit notamment que le gouvernement désigne, parmi les membres du Tribunal qui son avocats ou notaires, un président ;

ATTENDU QUE l'article 62 de cette loi prévoit notamment que le président doit exercer ses fonctions à temps plein ;

ATTENDU QUE l'article 64 de cette loi prévoit notamment que le mandat administratif du président est d'une durée fixe déterminée par l'acte de désignation ou de renouvellement ;

ATTENDU QUE l'article 57 de cette loi précise que le gouvernement fixe, conformément au règlement qu'il a édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 modifié par le décret numéro 1180-2002 du 2 octobre 2002 en application de l'article 56 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de ce Tribunal ;

ATTENDU QUE M^e Jacques Forgues a été désigné président du Tribunal administratif du Québec par le décret numéro 499-2005 du 25 mai 2005, que son mandat viendra à expiration le 31 mars 2008 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE M^e Hélène de Kovachich a été nommée membre avocate du Tribunal administratif du Québec affectée à la section des affaires immobilières par le décret numéro 242-2006 du 29 mars 2006;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner le président du Tribunal administratif du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice:

QUE M^e Hélène de Kovachich soit désignée présidente du Tribunal administratif du Québec à compter du 1^{er} avril 2008, pour un mandat prenant fin le 31 mars 2013, au salaire annuel de 138 956 \$;

QUE M^e Hélène de Kovachich continue de bénéficier des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 modifié par le décret numéro 1180-2002 du 2 octobre 2002, compte tenu des modifications qui leur ont été ou qui pourront leur être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49549

Gouvernement du Québec

Décret 174-2008, 5 mars 2008

CONCERNANT la nomination de deux membres évaluateurs agréés du Tribunal administratif du Québec, affectés à la section des affaires immobilières

ATTENDU QUE l'article 38 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3) prévoit que le Tribunal administratif du Québec est composé de membres indépendants et impartiaux nommés durant bonne conduite par le gouvernement qui en détermine le nombre en tenant compte des besoins du Tribunal;

ATTENDU QUE l'article 42 de cette loi prévoit notamment que les membres de ce Tribunal sont choisis parmi les personnes déclarées aptes suivant la procédure de recrutement et de sélection établie par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 57 de cette loi précise que le gouvernement fixe, conformément au règlement qu'il a édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 modifié par le décret numéro 1180-2002 du 2 octobre 2002 en application de l'article 56 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de ce Tribunal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 5 du Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du Québec et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres, édicté par le décret numéro 317-98 du 18 mars 1998 modifié par le décret numéro 1179-2002 du 2 octobre 2002, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité de sélection, dont il a désigné le président, pour examiner notamment la candidature de messieurs Mario Bouchard et Robert Sanche;

ATTENDU QUE ce comité a soumis son rapport au secrétaire général associé, au ministre de la Justice et aux ministres responsables de l'application des lois prévoyant un recours devant les sections du Tribunal visées par le recrutement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice:

QUE monsieur Mario Bouchard, conseiller immobilier à la Ville de Montréal, soit nommé à compter du 25 mars 2008, durant bonne conduite, membre évaluateur agréé du Tribunal administratif du Québec, affecté à la section des affaires immobilières, au salaire annuel de 93 880 \$;

QUE monsieur Robert Sanche, consultant, Groupe Altus Limitée, soit nommé à compter du 25 mars 2008, durant bonne conduite, membre évaluateur agréé du Tribunal administratif du Québec, affecté à la section des affaires immobilières, au salaire annuel de 113 526 \$;

QUE messieurs Mario Bouchard et Robert Sanche bénéficient des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 modifié par le décret numéro 1180-2002 du 2 octobre 2002, compte tenu des modifications qui leur ont été ou qui pourront leur être apportées;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de monsieur Mario Bouchard soit à Montréal.